



Bulletin Officiel

N° 5387 Mercredi 28 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات بامت ليز 01-2017 » 2-4

BANQUE ZITOUNA 5-7

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 8-13

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 14-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 18-20

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

CELLCOM – AGO - 21

AIL 22

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS - 23

AMEN BANK 24

AUGMENTATION DE CAPITAL : SOUSCRIPTIONS PUBLIQUE

ELECTROSTAR 25

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SOTUVER 26

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV 27

ATTIJARI VALEURS SICAV 28

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AIL 29-30

SITEX 31-33

BTS 34-35

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

FCP BIAT- PRUDENCE 36

FCP BIAT- CROISSANCE 36

FCP BIAT- EQUILIBRE 37

COURBE DES TAUX 38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 39-40

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BTS

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SICAV AVENIR

- SICAV L'INVESTISSEUR

- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باسٲ ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضارِبَة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, Mercredi 05 Juillet 2017 à Onze Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « La maison de l'Entreprise » sise aux Berge du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2016
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- 4- Distribution de dividendes
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- 6- Quitus pour le conseil d'administration
- 7- Paiement de jetons de présence au conseil d'administration
- 8- Autorisation au conseil d'administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leur cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier
- 9- Approbations des conventions dans le cadre des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- 10- Questions diverses
- 11- pouvoirs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 Juin 2017 à 10 heures au siège social de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Noura 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouveau administrateur.
6. Désignation de nouveaux administrateurs.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
9. Fixation des jetons de présence.
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire.
11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD
« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès km 1,5 -3003- Sfax –Tunisie–

La société MPBS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **10 juin 2017**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.230.000 Dinars** pour le porter de **12.300.000 Dinars** à **13.530.000 Dinars** et ce, par incorporation :

- des réserves spéciales de réinvestissement pour un montant de **700.000 Dinars** ;
- d'une partie des résultats reportés pour un montant de **530.000 Dinars**.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **615.000 actions nouvelles gratuites de nominal 2 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1^{er} janvier 2017 et seront assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 07 juillet 2017**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 07 juillet 2017**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 07 juillet 2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 127.312.500 Dinars
Divisé en 25.462.500 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 16/06/2016, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de **5 092 500 dinars** pour le porter de **127 312 500 dinars** à **132 405 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **1 018 500 actions nouvelles gratuites** au nominal de **cinq (5) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 25 462 500 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour Vingt Cinq (25) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30/06/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1 018 500 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à compter du 01/01/2017 et seront directement assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 30/06/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **30/06/2017**, et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **30/06/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30/06/2017**.

AVIS DE SOCIETES

ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous

La société « ELECTROSTAR » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 17/05/2017 au 16/06/2017, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 20/06/2017 au 30/06/2017 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 28/04/2017 sous le N° 17-0970.

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siege social : Z.I Djebel Oust 1111 - Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires qu'en vertu de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2017, les dividendes relatifs à l'exercice 2016 sont fixés à deux cent vingt millimes (0,220 dinar) par action, soit 22% du nominal.

Conformément aux stipulations de cette résolution, les dividendes seront payés à partir du 28 juillet 2017.

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir :

- 1- Constaté que le capital social de la société est inférieur à Un Million de Dinars et qu'il est demeuré inférieur à cette valeur pendant plus de Quatre Vingt Dix Jours,
- 2- Pris acte de la décision du Conseil d'Administration du 20/12/2016 de procéder à la dissolution de la Société,
- 3- Pris acte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/02/2017 de procéder à la dissolution anticipée de la société et de suspendre les procédures et les formalités de liquidation jusqu'à l'obtention de l'agrément de liquidation délivré par le Conseil du Marché Financier conformément aux dispositions de l'article 32 du code des organismes de placement collectif,
- 4- Pris acte de la décision du Conseil du Marché Financier n° 22-2017 du 18 avril 2017 portant agrément de liquidation anticipée de la société.

Décide l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Aymen El ABED en tant que liquidateur de la société et lui attribue des honoraires à hauteur de 5.000 Dinars H.T.

En outre, L'Assemblée Générale décide que les pouvoirs du liquidateur sont ceux définis par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-verbal pour accomplir toutes formalités, enregistrements et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir :

1- Constaté que le capital social de la société est inférieur à Un Million de Dinars et qu'il est demeuré inférieur à cette valeur pendant plus de Quatre Vingt Dix Jours,

2- Pris acte de la décision du Conseil d'Administration du 20/12/2016 de procéder à la dissolution de la Société,

3- Pris acte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/02/2017 de procéder à la dissolution anticipée de la société et de suspendre les procédures et les formalités de liquidation jusqu'à l'obtention de l'agrément de liquidation délivré par le Conseil du Marché Financier conformément aux dispositions de l'article 32 du code des organismes de placement collectif,

4- Pris acte de la décision du Conseil du Marché Financier n° 23-2017 du 18 avril 2017 portant agrément de liquidation anticipée de la société.

Décide l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Aymen El ABED en tant que liquidateur de la société et lui attribue des honoraires à hauteur de 5.000 Dinars H.T.

En outre, L'Assemblée Générale décide que les pouvoirs du liquidateur sont ceux définis par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-verbal pour accomplir toutes formalités, enregistrements et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

Projet de résolutions AGO

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Nouira Immeuble BTK 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2017.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2016 comme suit (en dinars):

▪ Résultat net déficitaire 2016	:	(996.534)
▪ Report 2015	:	62.714
▪ Solde	:	(933.820)
▪ Report 2016	:	(933.820)

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2016 pour un montant global de 75 mille dinars brut, et donne pouvoir au conseil pour décider de leur répartition.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Mr Mohamed Noureddine YAICHE en tant qu'administrateur jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

-
-
-

En tant qu'administrateurs, pour la période restante des mandats des administrateurs sortants et ce jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen de la note relative aux ressources nécessaires à la mobilisation des ressources pour le financement de l'activité de la société, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars durant la période ne dépassant pas la date de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs, et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions de la société SITEX à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et de rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaires annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

Cette résolution est

- Suite -

	QUATRIEME RESOLUTION	
--	-----------------------------	--

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution est

	CINQUIEME RESOLUTION	
--	-----------------------------	--

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2016 comme suit :

Déficit de l'exercice 2016	(3 187 258,087) Dinars
Résultat reporté 2015	0
Résultats reportés à fin 2016	(3 187 258,087) Dinars

Cette résolution est

	SIXIEME RESOLUTION	
--	---------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient les jetons de présence de l'exercice 2017 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Cette résolution est

- Suite -

	SEPTIEME RESOLUTION	
--	----------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2017 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est

	HUITIEME RESOLUTION	
--	----------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est

Projet de résolutions AGO**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE****Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2017.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 30 Juin 2017 après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2016,
- du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2016,
- des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 30 Juin 2017 après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2016, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice 2016.

Quatrième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit:

	montant en dinars
<i>Bénéfice net de l'exercice 2016</i>	3 111 973,585
<i>Report à nouveau 2015</i>	1 963 024,768
<i>Bénéfice à affecter</i>	5 074 998,353
<i>Réserves Légales (5%)</i>	(253 749,918)
<i>Fonds Social</i>	(400 000,000)
<i>Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2016</i>	4 421 248,435

- Suite -

Cinquième Résolution

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Mr Nejib KHABBOUCHI du Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi représentant l'Etat en remplacement de Mr Imed TURKI.

et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2018.

Sixième Résolution

Sur la base des résultats de l'appel à candidature n°5-2017 effectué par la banque pour la sélection d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la BTS, Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Mr Ridha KHALFAOUI en tant que membre représentant les intérêts des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la BTS.

Et ce pour une période de trois années (2017-2018-2019) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2019.

Septième Résolution

En application de l'article n° 17 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement de mandant des administrateurs suivants:

- Mr Rchid SGHAIER, représentant de l'Etat,
- Mr Habib LAHDHIRI, administrateur indépendant

Et ce pour une période de trois années (2017-2018-2019) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2019.

Huitième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités au titre de l'année 2016 comme suit :

- Un montant de cinq mille dinars brut (5.000 TND) par membre du conseil d'administration.
- Un montant de mille dinars net (1000 TND) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de cinq cents dinars net (500 TND) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration.

Neuvième Résolution

En vu de rectifier le nom du commissaire aux comptes représentant le cabinet IMAC parvenu dans la lettre du comité des contrôleurs d'Etat –commission d'audit des comptes des entreprises et des établissements publics- pour ce conformer avec la soumission dudit cabinet dans l'appel d'offres pour la désignation des commissaires aux comptes pour la période 2016-2017-2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la rectification du nom du commissaire aux comptes représentant le cabinet IMAC comme suit :

Khaled THABET au lieu de Abd Errazak SOUII,

Dixième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

FCP BIAT- PRUDENCE

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

Agrément du CMF n°15-2012 du 12 avril 2012

Agrément du CMF de la liquidation n°42-2016 du 30 août 2016

Adresse : Boulevard principal - angle rue Turkana et rue Malawi
1053 Les Berges du Lac-Tunis.

La société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », gestionnaire de « FCP BIAT-PRUDENCE » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que **la valeur liquidative a été valorisée à 113,896 dinars.**

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative, sera réglé par virement bancaire **le mardi 4 juillet 2017.**

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire, la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

2017 - AS - 5019

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

FCP BIAT- CROISSANCE

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

Agrément du CMF n°14-2012 du 12 avril 2012

Agrément du CMF de la liquidation n°22-2016 du 23 juin 2016

Adresse : Boulevard principal - angle rue Turkana et rue Malawi
1053 Les Berges du Lac-Tunis.

La société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », gestionnaire de « FCP BIAT-CROISSANCE » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que **la valeur liquidative a été valorisée à 80,732 dinars.**

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative, sera réglé par virement bancaire **le mardi 4 juillet 2017.**

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire, la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

2017 - AS - 5020

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

FCP BIAT- EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

Agrément du CMF n°13-2012 du 12 avril 2012

Agrément du CMF de la liquidation n°23-2016 du 23 juin 2016

Adresse : Boulevard principal - angle rue Turkana et rue Malawi
1053 Les Berges du Lac-Tunis.

La société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », gestionnaire de « FCP BIAT-EQUILIBRE » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que **la valeur liquidative a été valorisée à 96,577 dinars.**

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative, sera réglé par virement bancaire **le mardi 4 juillet 2017.**

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire, la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,923%	1 000,578
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,122%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,184%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,245%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,306%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,335%	999,477
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,367%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,429%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,674%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,799%	996,056
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,864%	920,585
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,964%	992,370
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,334%	979,992
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,602%	967,892
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,702%	970,343
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,663
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,533
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,969
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	936,145
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	941,036
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,167
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	933,111
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,337
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,890
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,572
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	909,112
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		925,066
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,984
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,334

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,637	167,722		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,247	113,306		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,002	97,052		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,932	14,940		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,047	109,109		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,532	1,534		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,559	107,650		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,829	40,851		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,283	55,308		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,387	116,429		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	111,719	111,699		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I)	02/04/08	129,579	136,601	136,648		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I)	02/04/08	486,475	510,499	510,743		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,622	118,590		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,574	128,505		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,104	137,969		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,198	120,204		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	103,703	103,634		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	149,709	149,445		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,285	92,875		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,633	98,434		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,713	147,969		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	131,723	130,812		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	100,609	100,548		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,040	102,946		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,889	20,832		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I)	05/02/04	2 197,158	2 255,062	2 260,777		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	116,166	116,255		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	149,585	149,577		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	160,606	161,200		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,611	16,579		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 328,879	5 320,947	5 322,235		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 304,025	5 282,999		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,549	2,562		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,230	2,238		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,220	1,220		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,097	1,099		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,099	1,102		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,095	1,099		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	114,748	114,271		
46 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,063	119,019		
48 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	-	9,972		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,168	106,217
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,342	101,391
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,170	103,221
53 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,344	100,396
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,887	101,948
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,182	105,234
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,412	102,471
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,072	100,114
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,319	102,356
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,327	100,373
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,152	102,200
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,534	101,580
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,613	104,673
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,107	103,157
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,157	102,206
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,722	100,773
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,416	102,457
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,549	100,597
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,873	101,927
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,560	103,607
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,672	100,733
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,921	100,972
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,502	103,549
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,647	100,693

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,400	10,406
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,578	101,631
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,878	101,936
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,011	103,064
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,216	10,222
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,843	57,814
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	cours de liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	cours de liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,969	99,693
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,084	17,092
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	282,399	282,124
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,184	29,206
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 291,973	2 290,781
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,901	71,882
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,913	53,928
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,229	104,259
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,514	89,405
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,713	10,713
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,453	11,460
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,060	14,080
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,565	12,538
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,360	13,340
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,879	11,872
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	143,526	143,364
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	138,227	138,145
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,810	8,793
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,803	102,498
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	81,821	81,652
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	83,720	83,741
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,514	96,623
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,640	96,662
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,882	98,489
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,942	9,918
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,581	102,691
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	144,413	144,319
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,483	104,951
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,687	103,835
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,462	203,624
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,544	184,106
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	155,707	155,430
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,081	21,986
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,494	143,343
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	125,952	125,249
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 090,395	9 082,062
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,747	83,476
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	975,907	974,748
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5500,313	5483,632
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4964,752	4980,189
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,486	112,795
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 655,751	10 653,016

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Khaled THABET et Yahia ROUATBI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité: en 1000 DT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	3.1	1 847	2 802
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	130 830	159 506
AC3- Créances sur la clientèle (*)	3.3	939 360	820 435
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	2 183	2 171
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	7 853	7 589
AC7- Autres actifs	3.6	26 427	17 805
Total Actifs		1 108 500	1 010 308

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2016	31/12/2015
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 877	1 878
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	77	1 271
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	72 544	47 604
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	950 439	894 258
PA5- Autres passifs (*)	4.5	33 720	18 642
Total Passifs		1 058 657	963 653

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2016	31/12/2015
1- Capital		40 000	40 000
2- Réserves		4 768	4 167
3- Autres capitaux propres		-	-
4- Résultats reportés		1 963	-1 592
5- Résultat de la période		3 112	4 080
Total Capitaux propres	4.6	49 843	46 655
Total Passifs et Capitaux Propres		1 108 500	1 010 308

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
 (Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	Note	31/12/2016	31/12/2015
Passifs Eventuels			
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	828	(*) 701
HB 2-Crédits documentaires		-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-
Total Passifs éventuels		828	701
Engagements donnés			
HB 4-Engagements de financement donnés	6.2	29 717	67 131
HB 5-Engagements sur titres		-	-
Total Engagements donnés		29 717	67 131
Engagements reçus			
HB 6-Engagements de financement reçus	6.3	42 874	34 087
HB 7-Garanties reçues	6.4	725 043	621 751
Total Engagements reçus		767 917	655 838

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	Note	31/12/2016	31/12/2015
I Produits d'exploitation Bancaire			
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	25 852	23 571
PR 2-Commissions	5.2	6 012	4 278
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		16	11
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		31 880	27 859
II Charges d'exploitation Bancaire			
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-2 419	-2 056
CH 2-Commissions encourues		-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-2 419	-2 056
Produit net Bancaire = (I-II)		29 461	25 803
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-2 333	-1 593
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5(*)	-4	-179
PR 7- Autres produits d'exploitation		172	97
CH 6- Frais de personnel	5.6	-13 947	-12 788
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-4 885	-4 418
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-1 305	-1 210
⋮	⋮		
Résultat d'exploitation		7 159	5 713
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	87	139
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels	5.9	-195	781
Impôt sur les bénéfices		-3 244	-2 553
Résultat des activités ordinaires		3 807	4 080
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.10	-695	-
Résultat Net de la période		3 112	4 080
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat après modifications comptables		3 112	4 080

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

(Unité: en 1000 DT)

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	32 346	28 086
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 58	- 54
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-83 069	-35 058
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	5 230	-12 914
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-13 567	-11 820
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-17 712	-39 559
Impôt sur les bénéfices	- 3 856	- 596
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-80 686	-71 914
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	- 1 569	- 1 248
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 1 569	- 1 248
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	-6 324	-4 865
Augmentation / diminution ressources spéciales	60 144	141 145
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	53 820	136 280
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-28 435	63 118
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	159 160	96 042
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	130 725	159 160

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2016

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	<u>2 151 033</u>	<u>10</u>	<u>21 510 330</u>	<u>53,78%</u>
- Etat Tunisien	1 550 933	10	15 509 330	38,78%
Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
- CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
- OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
- STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
- OCT	50 000	10	500 000	1,25%
- ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
- ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	<u>1 848 967</u>	<u>10</u>	<u>18 489 670</u>	<u>46,22%</u>
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,30%
- Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	39,92%
Total	<u>4 000 000</u>	<u>10</u>	<u>40 000 000</u>	<u>100%</u>

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2012-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2016 sur la même proportion en 2015. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE

- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

Faits marquants de l'exercice 2016:

▪ **La contribution conjoncturelle**

Conformément aux dispositions des articles 48, 49,50 et 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, la BTS a institué une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat d'un montant de 695 KDT.

Cette contribution correspond au 7,5% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, soit 9 270 KDT.

▪ **Ligne de financement MOURABHA**

La Banque a lancé au cours de l'année 2016, le produit islamique MOURABHA.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **1 847 KDT** contre **2 802 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Caisse dinars	16	25
CCP exploitation	1 435	2 415
CCP agences BTS	17	17
CCP versement TOUMOUH	5	37
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	374	308
TOTAL (*)	1 847	2 802

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provision sur la trésorerie qui étaient présentées en déduction de l'AC1 ont été reclassées parmi les provisions pour risques divers dans la rubrique Autres Passifs.

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **130 830 KDT** contre **159 506 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	178	20
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(1)	129 900	158 900
Créances rattachées	(1)	746	577
Valeurs non encore imputées	(1)	6	9
TOTAL		130 830	159 506

3-2-1 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois -1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	178	-	-	-	178
Prêts aux établissements Financiers	99 900	30 000	-	-	129 900
Créances rattachées	541	205	-	-	746
Valeurs non encore imputées	6	-	-	-	6
TOTAL	100 625	30 205	-	-	130 830

3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **939 360 KDT** contre un solde de **820 435 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Échéances non échues		<u>670 058</u>	<u>571 766</u>	<u>98 291</u>
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	135 860	185 019	-49 158
Crédits sur ressources spéciales	(2) (*)	534 198	386 748	147 450
Échéances impayés sur ressources ordinaires		<u>167 082</u>	<u>158 632</u>	<u>8 451</u>
Crédits impayés en Principal	(3)	146 740	139 037	7 703
Intérêts impayés	(4)	20 342	19 594	748
Échéances impayés sur ressources spéciales		<u>165 685</u>	<u>150 999</u>	<u>14 686</u>
Crédits impayés en Principal	(5)	152 197	138 171	14 026
Intérêts impayés	(6)	13 488	12 828	660
Comptes débiteurs	(7)	<u>3 286</u>	<u>3 380</u>	<u>-94</u>
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		<u>1 873</u>	<u>1 165</u>	<u>708</u>
Intérêts échus (**)	(8)	549	480	69
Intérêts courus non échus (**)		1 273	685	588
Profit Mourabaha courus non échus		51	0	51
Couvertures comptables		<u>-68 625</u>	<u>-65 507</u>	<u>-3 118</u>
Agios réservés (**)	(9)	-34 790	-32 990	-1 800
Provisions sur crédits (**)	(10)	-33 835	-32 517	-1 318
TOTAL NET		<u>939 360</u>	<u>820 435</u>	<u>118 925</u>

(*)Chiffres du 31/12/2016 après l'Abandon du premier lot des crédits agricoles (micro-crédits) conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

(**) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-1 Crédits sur ressources ordinaires:

Ce compte enregistre un montant de **135 860 KDT** au 31 Décembre 2016 contre un montant de **185 019 KDT** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits Agence Succursale	12 905	11 095	1 810
Crédits sur ressources ordinaires:	122 955	173 924	-50 969
TOTAL	135 860	185 019	-49 159

3-3-2 Crédits sur ressources spéciales:

Ce compte enregistre un montant de **534 198 KDT** au 31 Décembre 2016 contre un montant de **386 748 KDT** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Financement sur Emprunt	(a)	149 017	58 060	90 957
Financement Gestion pour Compte	(b)	385 181	328 688	56 493
TOTAL		534 198	386 748	147 450

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits sur la ligne FNE		123 359	34 575	88 784
Crédits sur la ligne FADES2		17 510	23 267	-5 757
Crédits sur la ligne BID	(i)	8 148	218	7 930
TOTAL		149 017	58 060	90 957

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Financement Mourabaha	10 028	0	10 028
Profits Mourabaha constatés d'avance	-1 935	0	-1 935
Financement "Karth Hassen"	55	218	-163
TOTAL	8 148	218	7 930

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Lignes de crédits servies aux ONG	181 414(*)	169 803	11 611
Dotation FONAPRAM accordée	139 291	126 166	13 125
Dotation FOSDAP	1 980	1 928	52
Crédits ONA	12 227	9 592	2 635
Crédits ETAP Autofinancement	989	608	381
Crédits INTILAK	35 610	20 317	15 293
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	45	43	2
Crédits AF-STORM	246	231	15
Dotation QFF	1 718	0,000	1 718
Dotation Entreprise Solidaire	286	0,000	286
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	75	0,000	75
Crédits Programme MAF	705	0,000	705

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits Programme BTP	10 595	0,000	10 595
TOTAL	385 181	328 688	56 493

(*)Chiffres du 31/12/2016 après l'Abandon du premier lot des crédits agricoles (micro-crédits) conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

3-3-3 Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2016, a atteint **146 740 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Crédits de la Succursale Impayés	864	1 067	-203
Crédits MPJ Impayés	140 831	132 414	8 417
Crédits P.C.F impayés	5 045	5 556	-511
TOTAL	146 740	139 037	7 703

3-3-4 Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Intérêts impayés sur clients MPJ	19 922	19 127	795
Intérêts impayés sur clients P.C.F	310	339	-29
Intérêts impayés sur clients succursale	110	128	-18
TOTAL	20 342	19 594	748

3-3-5 Crédits impayés sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2016, a atteint **152 197 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Dotation FONAPRAM impayée	57 770	51 073	6 697
Crédits sur la ligne FNE impayés	82 308	78 041	4 267
Dotation FOSDAP impayés	228	120	108
Crédits BID impayés	2 051	2 167	-116
Crédits ONA impayés	7 098	5 575	1 523
Crédits FADES2 impayés	2 668	1 186	1 482
Financement MOURABAHA impayés	10	0	10
Crédits QFF impayés	13	0	13
Crédits INTILAK impayés	35	3	32
Crédits ETAP Autofinancement impayés	15	6	9
Crédits BG impayés	1	0	1
TOTAL	152 197	138 171	14 026

3-3-6 Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Intérêts impayés FNE	12 178	11 915	263
Intérêts impayés ONA	323	253	70
Intérêts impayés FOSDAP	201	128	73
Intérêts impayés QFF	5	0	5
Impayés sur frais BID	197	202	-5
Intérêts impayés FADES2	575	330	245
Profits Mourabaha impayés	9	0	9
TOTAL	13 488	12 828	660

3-3-7 Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
COMPTES CHEQUES	214	191	23
COMPTES COURANTS	397	375	22
COMPTES COURANTS ASSOCIATIONS	24	19	5
COMPTES COURANTS PERSONNELS BTS	439	384	55
COMPTES SPECIALS MPJ	1 761	1 932	-171
COMPTES SPECIALS PCF	451	479	-28
TOTAL	3 286	3 380	-94

3-3-8 Intérêts échus:

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2016. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	296	331	-35
Intérêts échus sur crédit FNE	193	87	106
Intérêts échus sur crédits agence	4	4	0
Frais échus sur crédit BID	0	1	-1
Intérêts échus sur crédit FADES2	53	57	-4
Intérêts échus sur crédit QFF	3	0	3
TOTAL	549	480	69

3-3-9 Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2016. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	21 048	19 991	1 058
Agios réservés sur crédit M.T (*)	20 387	19 339	1 048
Agios réservés sur PCF	310	339	-28
Agios réservés sur Clients de la succursale	351	313	38
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	13 217	12 539	678

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Agios réservés sur frais BID (*)	198	202	-4
Agios réservés sur FNE (*)	12 366	11 975	391
Agios réservés sur FADES2 (*)	641	362	279
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	12	0	12
Agios réservés sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	525	460	65
Agios réservés sur ONA (**)	324	258	66
Agios réservés sur FOSDAP (*)	201	202	-1
TOTAL	34 790	32 990	1 800

(*) Chiffres du 31/12/2015 retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-10 Provisions sur crédits:

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provisions crédit M.T (*)	17 642	16 557	1 085
Provisions crédit FNE (*)	9 258	8 820	438
Provisions collective	1 799	1 854	-55
Provisions crédit Agence (**)	857	1 120	-263
Provisions comptes débiteurs	2 634	2 706	-72
Provisions crédit PCF	531	585	-54
Provisions crédit BID	208	223	-15
Provisions crédit FADES2	809	512	297
Provisions sur Financement Mourabaha	9	0	9
Provisions crédit QFF	3	0	3
Provision additionnelle	85	140	-55
TOTAL	33 835	32 517	1 318

(*) Une provision de 100% (168 KD) a été constituée sur les demandes d'indemnisation rejetées pour complément d'information par le FNG et qui font l'objet du suivi par la banque.

(**) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provisions sur les engagements par signature qui étaient présentées en déduction de l'AC3 ont été reclassées parmi les provisions pour Passifs et Charges dans la rubrique Autres Passifs.

Ventilation des créances sur la clientèle (Hors provisions, agios réservés et Associations):

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Crédits sur ressources ordinaires	15 318	10 552	19 802	82 742	7 447	135 860
Crédits sur ressources spéciales	17 625	15 722	32 980	184 945	101 511	352 784
Comptes débiteurs	3 286	-	-	-	-	3 286
Créances rattachées	1 697	175	1	-	-	1 873
TOTAL	37 926	26 450	52 783	267 687	108 957	493 803

3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **2 183 KDT** et se détaille comme suit :

3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Montant Net au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Société SIDCO	365	-162	203	240
Société SODIS SICAR	391	-112	279	280
Société SIBTEL	69	0	69	69
Société FRDCM	175	-92	83	41
Société SODINO	2 084	-670	1414	1421
TOTAL	3 104	-1036	2068	2071

3-4-2 Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	100	15	115

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2016 à **7 853 KDT** contre **7 589 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Logiciel Informatique	1 137	1 039
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations en cours	171	166
Matériel Informatique	2 370	2 510
Matériel de Transport	1 471	1 626
Mobilier et Matériel de Bureau et de Sécurité	2 341	1 200
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	3 223	2 951
Total immobilisations Brutes	17 787	16 565
Amortissements	-9 934	-8 976
Total immobilisations nettes	7 853	7 589

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2016 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2015	Acquisitions 2016	Cessions 2016	Valeurs Brutes 31/12/2016	Taux %	Amort. cumulés 31/12/15	Dotations 31/12/2016	Reprises 31/12/2016 suite cesssion	Amort. cumulés 31/12/16	VCN au 31/12/16
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Immobilisations incorporelles en cours	43 232			4 296	0%					4 296
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	9 943	1 309		11 252	14 849
software-logiciels	1 037 688	99 276		1 136 963	33%	850 040	176 478		1 026 518	110 446
Total Immobilisations incorporelles	1 107 022	99 276	0	1 167 361		859 983	177 787	0	1 037 770	129 591
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Immobilisations corporelles en cours	122 465	167 133		167 133	0%					167 133
Mobilier de bureau et de Sécurité	1 814 601	548 598	22 200	2 340 999	20%	1 128 953	201 283	22 200	1 280 226	1 060 773
Matériel de transport et de signalisation	1 626 194		155 284	1 470 910	20%	1 309 480	75 933	155 284	1 230 129	240 781
hardware-matériels et accessoires informatiques	2 400 246	112 054	141 831	2 370 468	33%	1 667 757	416 021	141 831	1 941 947	428 522
Aménagement Agencement et Installations	2 446 853	775 675		3 222 528	10%	1 668 768	153 231		1 821 999	1 400 529
Constructions	5 607 840			5 607 840	5%	2 340 697	281 160		2 621 857	2 985 983
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%					1 439 399
Total Immobilisations corporelles	15 457 597	1 603 460	319 315	16 619 277		8 115 655	1 127 628	319 315	8 896 158	7 723 120
Total Actif Immobilisé	16 564 619	1 702 736	319 315	17 786 638		8 975 638	1 305 415	319 315	9 933 928	7 852 711

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **26 427 KDT** contre **17 805 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015	variation
Assurances		0	64	-64
Etat, impôts et taxes		2 321	450	1871
Personnel, comptes rattachés		3 856	3 663	193
Etat, subvention d'équilibre à recevoir	(1)	-	120	-120
Créance sur l'Etat	(2)	13 033	7 218	5815
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 086	3 955	-869
Compte des stocks		16	7	9
Comptes d'attente et de régularisation		189	148	41
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		1 342	961	381
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		60	32	28
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		384	218	166
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		9	0	9
Comptes centraux et liaisons		280	202	78
Comptabilité matière	(3)	1 737	737	1000
Valeur en compensation		174	210	-36
Provision pour risque divers	(4)	-97	-217	120
TOTAL		26 427	17 805	8 622

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions d'équilibre à recevoir de l'Etat au titre du différentiel entre le taux d'intérêt sur crédits accordés par la banque et le coûts supportés annuellement. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 9 690 md dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

- 3 343 md dans le cadre de la première tranche de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

(3) Il s'agit des Chèques et Effets remis à l'encaissement.

(4) Il s'agit essentiellement des provisions sur Personnel, comptes rattachés et sur subvention d'équilibre et PCF.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **1 877 KDT** contre un solde de **1 878 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Compte CCP exploitation	(a)	1 877	1 878
TOTAL		1 877	1 878

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Compte CCP 3024-84	1 764	1 764
Compte CCP 3127-81	113	114
TOTAL	1 877	1 878

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **77 KDT** contre un solde de **1 271 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
STB Compte Exploitation	12	12
Compte STB PC Familial	-	1 184
Compte BNA (4688 & 4740)	65	75
TOTAL	77	1 271

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **72 544 KDT** contre un solde de **47 604 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Comptes spéciaux MPJ+PCF	9 052	7 629
Comptes spéciaux d'épargne	917	888
Comptes blocage	52 156	35 764
Comptes Chèques	1 513	346
Comptes Courants Personnels BTS	299	127
Comptes Courants	5 956	899
Comptes Courants Association	2 651	1 951
TOTAL	72 544	47 604

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **950 439 KDT** contre un solde de **894 257 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2016	31/12/2015
Total brut des emprunts et ressources spéciales		<u>929 839</u>	<u>873 669</u>
Ressources d'Emprunt	(1)	359 377	331 972
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	570 462	541 697
Dotation de l'Etat		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
Dettes rattachées		<u>601</u>	<u>588</u>
Total		950 439	894 257

4-4-1 Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
MPJ FNE	284 100	267 732
Emprunt FADES	16 251	18 572
Emprunt FADES 2	28 941	28 941
BID 1	85	1 727
Fonds MOUDHARBA BID 2	30 000	15 000
TOTAL	359 377	331 972

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2016 (Hors BID 1) se présente comme suit:

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2ans]]2ans-5ans]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	0	1 161	1 161	5 435	28 147	323 388	359 292
Dettes rattachées	540	61	-	-	-	-	601
TOTAL	540	1 222	1 161	5 435	28 147	323 388	359 893

4-4-2 Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Ressources FONAPRAM (*)	227 279	220 795
Prime investissement / Etat	-46 735	-41 315
Ressources FOSDAP	32 277	32 238
Subvention à recevoir FOSDAP	-26 990	-24 894
Dotation de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits (**)	267 227	274 081
Programme Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi	541	1 976
Ressources PRD	1 100	1 100

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Micro crédit OVERSEAS	184	184
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857
Fonds British Gaz	1 420	1 420
Micro crédit OMS	18	18
Micro crédit PDHL	444	444
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000
Ressources ONA-FR	20 294	15 677
Ressources ETAP Autofinancement	691	468
Ressources ETAP MC	1 637	367
FONDS ETAP TATAOUINE	563	292
Fonds INTILAK	54 972	39 982
Ressource STORM	388	384
Fonds SEREPT	66	66
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2
Fonds OMEDRH START KAIROUAN	0	8
Fonds QFF	2 497	2 550
Fonds MAF	3 179	0
Programme Loi de Finance Complémentaire 2015 (article 6)	8 677	0
Fonds Ministère. de L'Equipeement et de Travaux Publique	4 873	0
TOTAL	570 462	541 697

(*) Ce solde tient compte d'un montant des commissions de gestion de 1 458 mD perçue sur la ligne de financement FONAPRAM relatif à la période 1999-2009 après accord de la BCT.

(**) Chiffres du 31/12/2016 après l'Abandon du premier lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **33 720 KDT** contre un solde de **18 642 KDT** au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour passifs et charges	(1)	(*) 2 269	(*) 1 134
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	31 451	17 508
TOTAL		33 720	18 642

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provisions sur les engagements par signature qui étaient présentées en déduction de l'AC3 et les provision sur la trésorerie qui étaient présentées en déduction de l'AC1 ont été reclassées parmi les provisions pour Passifs et Charges dans la rubrique Autres Passifs.

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour risques divers	(3)	(*) 2 166	(*) 971
Provisions sur Engagement par Signature		(*) 103	(*) 163
TOTAL		2 269	1 134

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité. Les provisions sur les engagements par signature qui étaient présentées en déduction de l'AC3 et les provision sur la trésorerie qui étaient présentées en déduction de l'AC1 ont été reclassées parmi les provisions pour risques divers dans la rubrique Autres Passifs.

4-5-2 Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Créiteurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Comptabilité matières (*)	1 755	756
Comptes liaisons et centraux	37	73
FNG à payer	4 011	2 824
Personnel, charges à payer	6 229	5 655
Etat, impôts et taxes	5 415	3 398
Dette envers l'Etat(**)	1 626	476
Assurances à payer	4	1 236
Comptes d'attente (***)	1 310	103
Comptes de régularisation	1 107	1 129
Valeur en compensation (chèques, Effets ...)	3 539	1 858
Fournisseurs Mourabaha	6 132	0
Fournisseur d'immobilisation	286	0
TOTAL	31 451	17 508

(*) Il s'agit des effets au coffre pour le compte du client

(**) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

(***) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encor identifié.

4-5-3 Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Provision Suspends CCP exploitation	538	136
Provision Suspends CCP AGENCE	174	160
Provision Suspends BCT	2	2
Provision Sur Caisse	3	3
Provisions pour Risques divers	1 449	670
TOTAL	2 166	971

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **49 843 KDT** contre **46 655 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capital (*)		40 000	40 000
Réserves	(1)	4 768	4 167
Résultats reportés		1 963	-1 592
Résultat de l'exercice		3 112	4 080
TOTAL		49 843	46 655

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

4-6-1 Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
RESERVE LEGALE	822	697
RESERVES POUR FONDS SOCIAL (*)	3 946	3 469

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2015	3 469
- Trésorerie	665
- Prêts au personnel	2 805
2- Ressources de l'année 2016	477
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	77
3- Solde au 31 décembre 2016	3 946
- Trésorerie	995
- Prêts au personnel	2 951

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **25 852 KDT** contre **23 571 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits des placements		7 473	6 465
Intérêts sur crédits	(1)	18 220	17 106
Produits sur opérations Mourabaha		159	-
TOTAL		25 852	23 571

5-1-1 Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur crédits MT	12 818	13 199
Intérêts sur crédits FNE	3 484	1 366
Intérêts sur crédits FADES2	995	1 458
Intérêts sur crédits PCF	256	316
Intérêts sur crédits Agence	654	709
Récupération frais sur crédit BID	13	58
Total	18 220	17 106

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur compte		237	191
Commissions d'études		2 999	2 062
Commissions sur opérations Mourabaha		255	0
Commissions de gestion	(1)	2 521	2 025
Total		6 012	4 278

5-2-1 Les commissions de gestion se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Commissions de gestion FONAPRAM	499	449
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 134	1 176
Commissions de gestion ONA	322	293
Commissions de gestion FOSDAP	23	6
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	40	8
Commissions de gestion INTILAK	141	70
Commissions de gestion STORM	0	2
Commissions de gestion PROJETS 5000	12	7
Commissions de gestion OMERDH START KAIROUAN	0	5
Commissions de gestion STORM MC (*)	0	2
Commissions de gestion ETAP MC	0	6
Commissions de gestion SEREPT MC	0	1
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	3	0
Commissions de gestion MAF	18	0
Commissions de gestion BTP	277	0
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	7	0
Commissions de gestion QFF	45	0
TOTAL	2 521	2 025

(*) Redressement STORM

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur emprunt FADES	1 918	1 777
Intérêts sur emprunt BID	443	225
Autres intérêts	58	54
TOTAL	2 419	2 056

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections sur créances et passifs:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	<u>1 257</u>	<u>1 836</u>
Dotation aux provisions sur Crédits	1 682	1 177
Dotation / Reprise aux provisions clients Succursales	-324	81
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-55	7
Dotation aux provisions sur Financement Mourabaha	9	0
Dotation / Reprise aux provisions collective	-55	570
Dotations nettes aux provisions pour passifs	<u>1 076</u>	<u>-243</u>
Dotation aux provisions pour risques	659	143
Dotation /Reprise sur provisions trésorerie	417	-385
TOTAL	2 333	1 593

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux provisions pour titres participation	-4	179
TOTAL	-4	179

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **13 947 KDT** contre un solde de **12 788 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Masse salariale	10 881	10 148
Charges Sociales	2 071	1 857
Assurances Groupe	538	409
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	398	313
Autres charges liées au personnel	60	61
TOTAL	13 947	12 788

5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **4 885 KDT** contre un solde de **4 418 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Entretien et réparation	559	533
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	958	634
Honoraires et autres services	482	645
Publicité et relations publiques	336	299

Intervention Amicale BTS	614	590
Loyers	597	543
Fournitures	247	243
Fournitures non stockées	437	386
Nettoyages et gardiennage	12	19
Impôts et taxes	411	366
Voyages et déplacements	26	20
Autres	206	140
TOTAL	4 885	4 418

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	85	146
Perte exceptionnelle	0	-10
Jetons de présence Reçus	2	3
TOTAL	87	139

5-9. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Solde gain \ perte d'apurement (*)	-195	781
TOTAL	-195	781

(*) Constatation d'un Perte d'apurement au 31/12/2016 non constaté au 31/12/2015.

5-10. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires (*)	-695	
TOTAL	-695	0

(*) Ce montant correspond à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat conformément aux dispositions des articles 48, 49,50 et 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **828 KDT** contre **701 KDT(*)** au 31 décembre 2015, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

(*) chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **29 717 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Engagement BTS + FNE CMT	17 172	42 999
Engagement BTS FONAPRAM	3 710	15 800
Engagement BTS MOURABAHA	3 646	0,000
Engagement BTS MAF	1 744	0,000
Engagement BTS INTILAK	824	1 516
Engagement BTS + FNE CCT	770	2 575
Engagement BTS Succursale	435	1 348
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	375	0,000
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	357	0,000
Engagement BTS dotation QFF CCT	334	0,000
Engagement BTS ONA	242	2 731
Engagement BTS dotation QFF CMT	66	0,000
Engagement BTS FOSDAP	25	87
Engagement BTS ETAP	12	56
Engagement BTS BID	5	19
TOTAL	29 717	67 131

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **42 874 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à **725 043 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	456 113	406 089
Garantie reçue sur dotation	268 930	215 662
TOTAL	725 043	621 751

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de La Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan s'élevant à 1.108.500 KDT, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3.112 KDT et une variation négative des flux de trésorerie de l'ordre de 28 435 KDT.

1. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2016, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Notes en post opinion

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

4.1. Garanties reçues du Fonds National de Garantie (FNG)

4.1.1. Garantie FNG couvrant 90% des créances impayées

Conformément à l'article 13 bis du décret n°99-2648 du 22 novembre 1999, fixant les conditions et les modalités d'intervention et de gestion du Fonds National de Garantie (FNG), le Fonds National de Garantie prend en charge 90% des montants irrécouvrables des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité, et la banque prend en charge les 10% restants.

Se basant sur cette couverture, la Banque Tunisienne de Solidarité applique un abattement de 90% des provisions sur les créances impayées qui doivent être constatées conformément à la Circulaire BCT n°91-24.

A titre prudentiel, la BTS a provisionné au titre de l'exercice 2016 la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG pour plusieurs motifs (47 dossiers). Le montant inscrit au titre de l'exercice 2016 s'élève à 168.110 dinars.

Les demandes déposées et qui sont encore en instance à la date du 31 décembre 2016 (326 dossiers) continuent à bénéficier de l'abattement de 90% susvisée.

Il y a lieu, à notre avis, de débloquer les dossiers en instance afin de leur appliquer le traitement comptable adéquat.

Par ailleurs, la BTS gagne à mettre en place un programme chronologique devant être exécuté sur plusieurs années. Ce programme permettra de :

- Recouvrer les créances impayées auprès du FNG après accomplissement de toutes les procédures nécessaires vis-à-vis des débiteurs principaux ;
- Provisionner (même à titre prudentiel) la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation seraient refusées par le FNG ;
- Provisionner les créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile.

En outre, ce programme pluriannuel gagne à être exécutée année par année et ce, en commençant par les années les plus anciennes (Méthode FIFO : 1998, 1999, 2000, ...) jusqu'à apurement total des dossiers des crédits impayés.

4.1.2. Garantie FNG couvrant 75% et 50% des frais engagés

Conformément à l'article 15 du décret n°99-2648 susvisée, le FNG intervient, lorsque le crédit devient irrécouvrable, pour prendre en charge 75% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les zones de développement régional et 50% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les autres zones.

Il y a lieu de noter à ce niveau que la BTS constate les frais de poursuite et de recouvrement contentieux dans les charges de l'exercice de leur engagement et constate les indemnisations reçues du FNG au titre de ces frais au passif du bilan et non pas en tant que produit.

A titre d'information, la BTS a été remboursée au titre de ces frais à concurrence de 197.698 dinars se rapportant à 1.243 dossiers, et ce, durant la période 2002-2016.

4.1.3. Garantie FNG couvrant les intérêts intercalaires

Le Fonds National de Garantie prend en charge **les intérêts** découlant des montants impayés en principal des crédits, et ce, durant la période allant du début de l'engagement par la banque des procédures judiciaires de recouvrement contentieux du crédit jusqu'à la prise en charge par le FNG de la part lui revenant du crédit irrécouvrable.

A ce niveau, il y a lieu de noter que la BTS a adressé le 2 janvier 2017 un courrier à la SOTUGAR (sous l'égide du Ministère des Finances) lui demandant de concrétiser l'application des dispositions susvisées relatives à la prise en charge par le FNG des intérêts intercalaires.

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a reçu aucune indemnisation au titre de ces intérêts.

4.1.4. Créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore fixé le seuil minimum justifiant l'engagement des frais de poursuite et de recouvrement contentieux (arbitrage avantage / coût). Les créances impayées de très faible montant demeurent provisionnées à concurrence de 10% uniquement comme ci-dessus exposé.

A notre avis, il y a lieu de fixer dans les meilleurs délais le seuil du contentieux utile afin de provisionner les créances impayées dont le montant est inférieur à ce seuil.

4.2. Créances sur l'État au titre des pertes de change

La BTS dispose d'une créance sur l'Etat s'élevant au 31 décembre 2016 à 8.065 KDT. Cette créance correspond à la prise en charge par l'Etat des pertes de change relatives aux emprunts en devises BID et FADES. La BTS a déposé en 2017 une demande au Ministère des finances en vue de recouvrer les montants liquidés relatifs à ces pertes de change.

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore reçu un encaissement ou une confirmation des montants liquidés.

4.3. Taux de la provision collective

Le calcul conformément à la note aux établissements de crédits n°2012-08 du 02 mars 2012 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimums fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

5. Vérifications et informations spécifiques

5.1. Rapport d'activité

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

5.2. Tenue des comptes des valeurs mobilières

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

5.3. Rapport sur le système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

A ce titre, nous vous informons que nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter cette efficacité. Elles sont déjà signalées au niveau de notre rapport sur le système de contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque.

Tunis, le 12 juin 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour IMAC - Audit & Conseil

Khaled THABET

Pour le Groupement FINACO - ABC

Yahia ROUATBI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes relative à l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité consiste à vérifier le respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS NOUVELLES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)

1.1. Convention avec le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le Ministère de l'équipement et de l'habitat

La BTS a conclu une nouvelle convention avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le ministère de l'équipement et de l'habitat en date du 2 mai 2016 intitulée « programme BTP » ayant pour objectif l'octroi de crédits de type bâtiment et travaux publics au profit des jeunes promoteurs pour la réalisation des travaux au profit du ministère de l'équipement. Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion de la ligne « programme BTP » s'élève à 277 KDT.

1.2. Avenants avec le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance

La BTS a conclu en 2016 deux avenants à la convention cadre (2016-2020) signée avec le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance le 15 décembre 2015, ayant pour objet le renforcement du rôle de la femme dans le tissu économique et ce par la création de nouveaux projets.

Par ailleurs, le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion de ce programme de financement s'élève à 21 KDT.

2. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM", "FOSDAP" et le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Commissions perçues par la BTS au titre des débloques relatifs à l'exercice 2016, relatives à :	Montants en KDT
Gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat	1.133
Gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat	500
Gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat	23
Gestion des ressources du "Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi" allouées par l'Etat	3
Gestion des ressources de l'Office National de l'Artisanat, allouées par l'Etat	322
Gestion des ressources "FONDS INTILEK" allouées par l'Etat	140

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre Conseil d'Administration ne nous a avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2016, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BTS ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Rémunérations et avantages du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général « Monsieur Mohamed KAANICHE » nommé le 25 septembre 2012 est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012.

Cette rémunération se compose des éléments suivants :

Désignation	Montant (En TND)
• Éléments de salaire	
Salaire de base mensuel	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1.580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1.120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1.550
• Avantages en nature	
* Voiture de fonction, acquise en 2015 pour 98 KDT, amortie au cours de cet exercice à concurrence de :	19.600
* Bons d'essence	450 Litres par mois
* Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. Encours des crédits alloués au Président Directeur Général

L'encours des crédits accordés par la banque à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2016 à **26 282 DT**.

3. Rémunérations et avantages du Directeur Général Adjoint

La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquise fin 2014 pour un montant de 68 223 DT et amortie au titre de l'exercice 2016 à concurrence de 13.645 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

4. Encours des crédits alloués au Directeur Général Adjoint

L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint s'élève au 31 décembre 2016 à 245 148 DT.

5. Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 juillet 2016 a fixé le montant brut des jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'administration à 5.000 dinars par administrateur.

6. Rémunération additionnelle des administrateurs indépendants

Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président des comités émanant du Conseil d'administration a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2016 à un montant brut égal à 1.000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6.000 DT par exercice et par président.

7. Obligations et engagements de la BTS envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne de Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature des rémunérations	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31 décembre 2016	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31 décembre 2016	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31 décembre 2016
Avantages à court terme	109 067	18 409 (*)	122 363	9 710 (**)	45 000	45 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	11 005 (**)	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	109 067	18 409	122 363	20 715	45 000	45 000

(*) Ce montant correspond à la provision pour congés à payer.

(**) Ces montants correspondent à la provision pour congés à payer et indemnité de départ à la retraite.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes ci-dessus mentionnés.

Tunis, le 12 juin 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour IMAC - Audit & Conseil

Khaled THABET

Pour le Groupement FINACO - ABC

Yahia ROUATBI

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Mars 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « SICAV AVENIR » emploie 20,96 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2017.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « **SICAV AVENIR** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 04 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	929 268	996 704	938 710
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		181 521	332 668	161 202
b - Obligations et Valeurs assimilées		747 748	664 037	777 508
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		246 497	271 541	234 924
a - Placements monétaires	3-3	205 418	207 234	202 751
b - Disponibilités	3-9	41 079	64 308	32 172
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 176 113	1 268 594	1 173 981
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 193	3 444	7 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		863	8	16
TOTAL PASSIF		4 056	3 453	7 142
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 116 984	1 212 767	1 121 170
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	55 073	52 374	45 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		45 671	44 103	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 402	8 271	45 665
ACTIF NET		1 172 057	1 265 141	1 166 839
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 176 113	1 268 594	1 173 981

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	10 633	9 282	51 396
a - Dividendes		-	-	11 088
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 633	9 282	40 308
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 812	2 418	8 392
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 445	11 701	59 788
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 180	-3 426	-13 109
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 265	8 274	46 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	- 863	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 402	8 274	46 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	- 3	-1 014
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 402	8 271	45 665
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	3	1 014
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-4 202	45 480	75 930
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-8	-24 831	-55 440
* Frais de négociation de titres		-29	-142	-391
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 163	28 781	66 777

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	9 402	8 274	46 678
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 4 202	45 480	75 930
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 8	- 24 831	- 55 440
d - Frais de négociation de titres	- 29	- 142	- 391
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 41 322
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	55	-	54
* Capital	53	-	52
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	1
* Régularisations des sommes distrib.	2	-	1
b - Rachats	-	- 1 100	- 96 130
* Capital	-	- 1 038	- 90 585
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 21	- 1 716
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 41	- 3 829
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 218	27 681	- 70 621
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 166 839	1 237 460	1 237 460
b - En fin de période	1 172 057	1 265 141	1 166 839
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	21 244	22 988	22 988
b - En fin de période	21 245	22 968	21 244
VALEUR LIQUIDATIVE	55,169	55,083	54,926
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,44%	2,33%	5,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2017

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 929 268 DT contre 996 704 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	943 604	1 041 003	949 083
- Actions et droits rattachés	155 421	328 603	130 900
- Titres OPCVM	58 218	62 430	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	729 965	649 970	759 965
Plus ou moins values potentielles	-32 118	-58 366	-27 916
- Actions et droits rattachés	-33 340	-58 850	-28 503
- Titres OPCVM	1 222	484	587
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	17 783	14 067	17 543
Total	929 268	996 704	938 710

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 633 DT pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre un montant de 9 282 DT du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	-	11 088
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	-
- Revenus des Obligations	10 633	9 282	40 308
Total	10 633	9 282	51 396

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017, à 205 418 DT contre 207 234 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Bons de trésor à court terme	-	-	-
Compte à terme	205 418	207 234	202 751
Total	205 418	207 234	202 751

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 2 812 DT contre 2 418 DT du 01/01/2016 au 31/03/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Intérêts/ Placements à terme	2 812	2 418	8 392
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-
Total	2 812	2 418	8 392

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2017			
- Montant			1 121 170
- Nombre de titres			21 244
- Nombre d'actionnaires			19
Souscriptions			
- Montant			53
- Nombre de titres			1
- Nombre d'actionnaires nouveaux			1
Rachats effectués			
- Montant			-
- Nombre de titres			-
- Nombre d'actionnaires sortants			-
Autres effets s/capital			
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres			-4 202
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres			-8
- Frais de négociation de titres			-29
Capital au 31/03/2017			
- Montant			1 116 984
- Nombre de titres			21 245
- Nombre d'actionnaires			20

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 402	8 271	45 665
Sommes distribuables des exercices antérieurs	45671	44103	4
Total	55 073	52 374	45 669

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 3 193 DT contre 3 444 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Gestionnaire	996	1 071	3 865
- Dépositaire	2 196	2 374	3 262
Total	3 193	3 444	7 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 3 180 DT contre 3 426 DT du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 890	3 132	11 926
- Rémunération du dépositaire	291	294	1 183
Total	3 180	3 426	13 109

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 41 079 DT contre 64 308 DT au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Avoirs en banque	41 079	64 308	32 172
Total	41 079	64 308	32 172

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/03/2017 par rapport à celui du 31/03/2016, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dividendes à recevoir	348	348	348
Total	348	348	348

3-11 Autres charges :

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 863 DT contre un solde nul du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Contribution exceptionnelle	863	-	-
Total	863	-	-

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la Loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/03/2017

(Unité : en Dinars)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		155 420,710	122 080,238	10,38%	10,42%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	15 263,160	1,30%	1,30%
SFBT	572	13 213,320	11 216,348	0,95%	0,96%
SIAME	1970	5 181,100	4 469,930	0,38%	0,38%
SOTRAPIL	4560	53 075,050	34 537,440	2,94%	2,95%
SOTUVER	4300	23 103,240	18 339,500	1,56%	1,56%
SPDIT	1000	8 500,000	8 300,000	0,71%	0,71%
TUNIS RE	3580	32 998,000	29 953,860	2,55%	2,56%
Obligations		729 965,000	747 747,511	63,58%	63,80%
AMENBANK2009 B	500	26 655,000	27 197,698	2,31%	2,32%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	50 427,398	4,29%	4,30%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	81 296,131	6,91%	6,94%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	105 408,219	8,96%	8,99%
BNA 2009 SUB	1000	53 310,000	55 568,825	4,72%	4,74%
BTE 2009	1000	30 000,000	30 680,055	2,61%	2,62%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	101 730,850	8,65%	8,68%
CIL 2016/2	700	70 000,000	70 506,302	5,99%	6,02%
ELW 2013	1000	40 000,000	42 025,206	3,57%	3,59%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	102 187,221	8,69%	8,72%
TL 2013-2 B	1000	80 000,000	80 719,606	6,86%	6,89%
TITRES OPCVM		58 218,408	59 440,529	5,05%	5,07%
SICAV L'EPARGNANT	571	58 218,408	59 440,529	5,05%	5,07%
Total Général		943 604,118	929 268,278	79,01%	79,29%

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 447 692 dinars, un actif net de 1 425 848 dinars et un résultat bénéficiaire de la période de 10 965 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 5-5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV L'INVESTISSEUR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 386 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge constatée à ce titre courant le premier trimestre 2017, s'élève à 835 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 79,97% de l'actif total au 31 mars 2017. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 29 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

Fethi NEJI

BILAN
Au 31 mars 2017
(Unité : Dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 157 654	1 066 782	1 083 793
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	654 221	696 035	619 353
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	503 433	370 747	464 440
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		290 038	258 121	266 831
a - Placement monétaires	4-4	205 477	207 284	202 811
b - Disponibilités	4-5	84 560	50 837	64 021
AC 3 - Créances d'exploitation	4-6	-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 447 692	1 324 903	1 350 624
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	20 718	19 095	20 512
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	1 126	-	291
TOTAL PASSIF		21 844	19 095	20 803
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-9	1 372 624	1 262 609	1 284 631
CP 2 - Sommes distribuables		53 224	43 199	45 190
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	48 053	38 922	10
b - Sommes distribuables de la période		5 171	4 277	45 180
ACTIF NET	4-11	1 425 848	1 305 807	1 329 821
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 447 692	1 324 903	1 350 624

ETAT DE RESULTAT
Au 31 mars 2017
(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		6 296	5 085	49 093
a - Dividendes	5-1	-	-	29 277
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	6 296	5 085	19 816
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3	2 966	2 411	9 040
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 262	7 497	58 133
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4	- 3 413	- 3 220	- 12 983
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 849	4 277	45 150
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-5	- 835	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 014	4 277	45 150
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-6	157	-	30
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 171	4 277	45 180
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 157	-	- 30
* Variation des +/- values potentielles sur titres		16 096	50 476	117 825
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 10 039	- 4 792	- 54 466
* Frais de négociation de titres		- 106	- 190	- 717
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 965	49 772	107 792

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 mars 2017
(Unité : Dinar)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	5 014	4 277	45 150
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	16 096	50 476	117 825
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 10 039	- 4 792	- 54 466
d - Frais de négociation de titres	- 106	- 190	- 717
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 38 913
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	85 062	-	4 906
* Capital	81 384	-	4 679
* Régularisation des sommes non distrib.	658	-	197
* Régularisations des sommes distrib.	3 019	-	30
b - Rachats	-	-	-
* Capital	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	96 027	49 772	73 785
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 329 821	1 256 036	1 256 036
b - En fin de période	1 425 848	1 305 807	1 329 821
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	18 279	18 209	18 209
b - En fin de période	19 437	18 209	18 279
VALEUR LIQUIDATIVE	73,357	71,712	72,751
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	0,83%	3,96%	8,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2017
(En dinar)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2017 un montant net de 1 157 654 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Titre	Quantité	Prix de Revient	Cours	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif
Actions		652 833		594 052	41.03%
ADWYA	1 692	10 978	5.913	10 005	0.69%
ARTES	10 491	80 341	8.400	88 124	6.09%
ASSAD	2 173	16 931	6.050	13 147	0.91%
ATL	5 000	14 650	2.890	14 450	1.00%
BTE ADP	1 250	37 080	16.450	20 563	1.42%
CAR CEMENT	11375	28 985	2.501	28 449	1.97%
CIL	485	6 148	15.570	7 551	0.52%
NEW BODY LINE	486	3 212	6.454	3 137	0.22%
SFBT	1 312	26 454	19.609	25 727	1.78%
SIAME	12000	29 520	2.269	27 228	1.88%
SIPHAT	610	14 136	6.940	4 233	0.29%
SOPAT	6 000	8 100	1.153	6 918	0.48%
SOTEMAIL	2 385	6 917	1.200	2 862	0.20%
SOTETEL	6 000	21 711	3.176	19 056	1.32%
SOTRAPIL	1 720	40 737	7.574	13 027	0.90%
SOTUVER	13 600	61 196	4.265	58 004	4.01%
SPDIT	6 000	61 800	8.300	49 800	3.44%
TPR	16 380	46 924	2.855	46 765	3.23%
TUNIS RE	4 800	44 366	8.367	40 162	2.77%
WIFACK BANK	15 995	92 648	7.180	114 844	7.93%
Obligations		493 310		503 433	34.77%
ATL 2013-1	1 000	80 000		84 090	5.81%
BNA 2009 SUB	1 000	53 310		55 569	3.84%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		60 000	4.14%
CIL 2016/2	1 200	120 000		120 868	8.35%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		102 187	7.06%
TL 2013-2 B	1000	80 000		80 720	5.58%
Titres OPCVM		58 339		60 169	4.16%
SICAV L'EPARGNANT	578	58 339	104.099	60 169	4.16%
TOTAL		1 204 482		1 157 654	79.97%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à un montant de 654 221 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Actions et droits rattachés	652 833	836 430	628 913
Différence d'estimation sur actions	-58 781	-140 395	-74 339
Actions SICAV	58 339	0	63 487
Différence d'estimation sur actions SICAV	1 830	0	1 292
Total	654 221	696 035	619 353

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/03/2017, un montant de 503 433 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Obligations	493 310	359 980	453 310
Intérêts courus	10 123	10 767	10 814
Intérêts intercalaires courus sur obligations	0	0	316
Total	503 433	370 747	464 440

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 205 477 Dinars au 31/03/2017. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
BTCT	0	0	0
intérêts précomptés /BTCT	0	0	0
Intérêts courus/BTCT	0	0	0
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	5 477	7 284	2 811
Total	205 477	207 284	202 811

4-5 : Disponibilités

Au 31/03/2017, les disponibilités constituées d'avoirs en banque et de sommes à l'encaissement, s'élèvent à 84 560 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Avoirs en Banque	84 560	50 837	64 021
Sommes à l'encaissement	0	0	0
Total	84 560	50 837	64 021

4-6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse un solde nul au 31/03/2017. Ce solde est aussi nul à la clôture de l'exercice précédent.

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2017, à 20 718 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Gestionnaire	2 381	2 291	2 302
Commission réseau	17 489	16 171	17 147
Commission dépositaire	848	633	1 063
Total	20 718	19 095	20 512

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2017, à 1 126 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	0	291
Contribution conjoncturelle à payer	835	0	0
Total	1 126	0	291

4-9 : Capital

Au 31/03/2017, le capital a atteint un niveau de 1 372 624 Dinars, enregistrant ainsi une hausse de 8,7% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2016, et une hausse de 6,8% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2016. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Capital social	1 415 231	1 410 552	1 410 552
Souscriptions	81 384	0	4 679
Rachats	0	0	0
Frais de négociation de titres	-106	-190	-717
Variation d'estimation / actions	-58 781	-140 395	-74 339
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 830	0	1 292
Plus value/ actions	0	4 140	11 621
Moins value/ actions	-10 200	-10 123	-67 296
Plus value/Titres OPCVM	161	1 192	1 210
Moins value/ Titres OPCVM	0	0	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 292	-549	-549
+/- val/report actions	74 339	191 420	191 420
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	1 502 566	1 456 047	1 477 873
Sommes non distribuables / exercice clos	-130 600	-193 438	-193 438
Régul des sommes non distribuables (souscription)	658	0	197
Régul des sommes non distribuables (rachats)	0	0	0
Sous-total 2	-129 942	-193 438	-193 242
Capital	1 372 624	1 262 609	1 284 631

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2017, se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	1 284 631
Nombre de titres	18 279
Nombre d'actionnaires	42

Souscriptions réalisées

Montant	81 384
Nombre de titres émis	1 158
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	16 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 039
Frais de négociation de titres	-106
Régularisation des sommes non distribuables	658

Capital au 31-03-2017

Montant	1 372 624
Nombre de titres	19 437
Nombre d'actionnaires	44

4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2017, à 48 053 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Report à nouveau sur arrondis de coupons	0	0	10
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	48 053	38 922	0
Total	48 053	38 922	10

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2017, à 1 425 848 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2016 de 9,2%.

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Capital	1 372 624	1 262 609	1 284 631
Sommes distribuables	53 224	43 198	45 190
Total	1 425 848	1 305 807	1 329 821

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le premier trimestre 2017, aucun revenu n'a été enregistré sous forme de dividende :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions	0	0	29 277
Revenus des Titres OPCVM	0	0	0
Total	0	0	29 277

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2017, un montant de 6 296 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	10 123	10 766	10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-10 814	-11 761	-11 761
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	6 987	6 080	20 447
Intérêts intercalaires (Potentiel)	0	0	316
Total	6 296	5 085	19 816

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 2 966 Dinars au titre du premier trimestre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus bons de trésor (Potentiel)	0	0	0
Revenus bons de trésor (Report)	0	0	0
Revenus bons de trésor (Réalisé)	0	0	0
Revenus compte à terme (Potentiel)	5 477	7 285	2 811
Revenus compte à terme (Report)	-2 811	-4 983	-4 983
Revenus compte à terme échus	0	0	9 611
Intérêts sur comptes de dépôts	300	109	1 601
Total	2 966	2 411	9 040

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du premier trimestre 2017, un montant de 3 413 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 731	2 576	10 387
Rémunération de réseau (2)	341	322	1 298
Rémunération du dépositaire (3)	341	322	1 298
Total	3 413	3 220	12 983

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre du premier trimestre 2017, un montant de 835 Dinars. Elles sont constituées exclusivement par les montants comptabilisés au titre d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

En effet, et en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge globale au titre de ladite contribution, s'élevant à 3 386 DT, seront rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et sera payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le premier trimestre 2017, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	157	0	30
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	0	0	0
Total	157	0	30

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 47.935.200 un actif net de D : 47.379.513 et un bénéfice de la période de D : 405.316.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 26,76% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 25.328

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 29 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>33 089 746,230</u>	<u>24 549 046,656</u>	<u>31 310 900,216</u>
Obligations et valeurs assimilées		33 002 410,240	24 461 678,101	31 224 351,631
Titres OPCVM		87 335,990	87 368,555	86 548,585
Placements monétaires et disponibilités		<u>14 823 777,457</u>	<u>6 693 726,797</u>	<u>10 344 901,137</u>
Placements monétaires	5	1 997 947,352	-	996 460,177
Disponibilités		12 825 830,105	6 693 726,797	9 348 440,960
Créances d'exploitation	6	<u>21 676,677</u>	<u>15 103,072</u>	<u>16 013,826</u>
TOTAL ACTIF		<u>47 935 200,364</u>	<u>31 257 876,525</u>	<u>41 671 815,179</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	63 106,140	21 274,152	50 295,293
Autres créditeurs divers	8	492 581,054	600 051,263	462 375,151
TOTAL PASSIF		<u>555 687,194</u>	<u>621 325,415</u>	<u>512 670,444</u>
ACTIF NET				
Capital	9	45 091 356,473	29 158 537,348	39 540 415,596
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 845 923,698	1 192 755,243	231,418
Sommes distribuables de l'exercice en cours		442 232,999	285 258,519	1 618 497,721
ACTIF NET		<u>47 379 513,170</u>	<u>30 636 551,110</u>	<u>41 159 144,735</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>47 935 200,364</u>	<u>31 257 876,525</u>	<u>41 671 815,179</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	407 361,274	279 838,118	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		407 361,274	279 838,118	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		-	-	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	103 319,740	57 997,772	340 418,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		510 681,014	337 835,890	1 653 905,469
Charges de gestion des placements	12	(63 106,140)	(46 763,009)	(186 944,326)
REVENU NET DES PLACEMENTS		447 574,874	291 072,881	1 466 961,143
Autres charges	13	(18 133,931)	(13 986,342)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(25 327,788)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		404 113,155	277 086,539	1 405 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation		38 119,844	8 171,980	213 340,435
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		442 232,999	285 258,519	1 618 497,721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(38 119,844)	(8 171,980)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 203,011	(659,938)	(5 395,974)
RESULTAT DE LA PERIODE		405 316,166	276 426,601	1 399 761,312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/01 au 31/03/2017	Période du 1/01 au 31/03/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	405 316,166	276 426,601	1 399 761,312
Résultat d'exploitation	404 113,155	277 086,539	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 203,011	(659,938)	(5 395,974)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(1 196 425,802)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 815 052,269	768 760,281	11 364 444,997
Souscriptions			
- Capital	11 620 331,375	3 969 820,668	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	114,453	(61,884)	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	534 733,715	182 442,135	1 180 479,377
Rachats			
- Capital	(6 070 679,250)	(3 239 105,151)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(28,712)	44,834	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(269 419,312)	(144 380,321)	(933 347,131)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 220 368,435	1 045 186,882	11 567 780,507
ACTIF NET			
En début de période	41 159 144,735	29 591 364,228	29 591 364,228
En fin de période	47 379 513,170	30 636 551,110	41 159 144,735
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	385 291	276 965	276 965
En fin de période	439 368	284 084	385 291
VALEUR LIQUIDATIVE	107,836	107,843	106,826
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	0,94%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 mars 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 33.089.746,230 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		32 304 039,000	33 002 410,240	69,66%
Obligations de sociétés		29 215 719,000	29 864 124,428	63,03%
AIL 2012-1	6 500	130 000,000	135 470,400	0,29%
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	500 790,685	1,06%
AMEN BANK ES 2009	10 000	533 100,000	544 756,000	1,15%
AMEN BANK ES 2010	10 000	599 800,000	614 096,000	1,30%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 200 000,000	1 228 336,000	2,59%
AMEN BANK ES 2016	16 000	1 600 000,000	1 633 996,800	3,45%
ATL 2010/2	5 000	100 000,000	101 060,000	0,21%
ATL 2011	4 865	194 600,000	195 853,224	0,41%
ATL 2012-1	2 500	50 000,000	52 056,000	0,11%
ATL 2013-1 TF	3 000	240 000,000	252 304,800	0,53%
ATL 2013-1 TV	2 000	160 000,000	167 424,000	0,35%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	804 600,000	1,70%
ATL 2016-1 A	10 000	1 000 000,000	1 045 696,000	2,21%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 002 816,000	2,12%
ATL SUB 2008	5 000	200 000,000	205 600,000	0,43%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 500 000,000	1 543 760,000	3,26%
ATTIJARI SUB 2015	15 000	1 200 000,000	1 229 580,000	2,60%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 242 128,000	2,62%
BH 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 053 520,000	2,22%
BNA 2009	10 000	533 100,000	555 748,000	1,17%
BTE 2009	15 000	450 000,000	460 248,000	0,97%
BTE 2010	20 000	800 000,000	816 848,000	1,72%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	885 456,000	1,87%
BTE 2016	5 000	500 000,000	505 352,000	1,07%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	267 526,000	0,56%
BTK 2012-1 B	1 650	70 719,000	72 056,160	0,15%
CIL 2015/2	15 000	1 200 000,000	1 230 780,000	2,60%
CIL 2016/1	12 000	1 200 000,000	1 263 120,000	2,67%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 712 580,000	3,61%
STB 2011	20 000	571 000,000	575 880,000	1,22%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	301 548,000	0,64%
TL 2012/1 CA	5 000	100 000,000	104 124,000	0,22%
TL SUB 2013	5 000	200 000,000	209 886,000	0,44%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 084 611,600	2,29%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	502 380,000	1,06%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	530 660,000	1,12%

TL 2017-1	8 000	800 000,000	801 437,786	1,69%
UBCI 2013	3 000	240 000,000	250 910,400	0,53%
UIB 2009/1 A	20 000	600 000,000	617 744,000	1,30%
UIB 2009/1 B	20 000	1 066 200,000	1 099 224,000	2,32%
UIB 2011/1 A	15 500	775 000,000	794 455,600	1,68%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	86 326,800	0,18%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 581 378,173	3,34%
Bons du trésor assimilables		3 088 320,000	3 138 285,812	6,62%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	658 048,808	1,39%
BTA 6,75-07/2017 10 ANS	500	510 000,000	521 668,598	1,10%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	992 855,702	2,10%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	965 712,704	2,04%
Titre OPCVM		87 113,752	87 335,990	0,18%
FINA O SICAV	835	87 113,752	87 335,990	0,18%
Total		32 391 152,752	33 089 746,230	69,84%
Total par rapport au total des actifs			69,03%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 1.997.947,352, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	1 990 810,969	1 997 947,352	4,22%
Certificat de dépôt HL au 12/04/2017 à 7,25%	995 195,693	998 231,695	2,11%
Certificat de dépôt TL au 03/04/2017 à 6,4%	995 615,276	999 715,657	2,11%
TOTAL	1 990 810,969	1 997 947,352	4,22%
Pourcentage par rapport au total des actifs			4,17%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2017 un solde de D : 21.676,677 contre un solde de D : 15.103,072 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts à recevoir sur obligations	8 604,932	-	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	4 789,726	2 942,081
Autres	13 071,745	10 313,346	13 071,745
Total	<u>21 676,677</u>	<u>15 103,072</u>	<u>16 013,826</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 63.106,140 contre D : 21.274,152 au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	53 106,140	1 274,152	50 295,293
Dépositaire	<u>10 000,000</u>	<u>20 000,000</u>	-
Total	<u>63 106,140</u>	<u>21 274,152</u>	<u>50 295,293</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à D : 492.581,054 contre D : 600.051,263 au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	3 845,008	2 589,784	3 430,324
Dividendes à payer	431 665,258	579 177,901	432 462,858
Commissaire aux comptes	16 752,040	3 506,811	13 300,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	13 479,420	13 346,873	12 000,000
Retenue à la source	52,948	299,360	52,948
TCL	331,407	307,005	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	25 327,788	-	-
Autres	303,656	-	-
Total	<u>492 581,054</u>	<u>600 051,263</u>	<u>462 375,151</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 25.328.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Souscriptions réalisées

Montant	11 620 331,375
Nombre de titres émis	113 231
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(6 070 679,250)
Nombre de titres rachetés	(59 154)
Nombre d'actionnaires sortants	(125)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 203,011
Régularisation des sommes non distribuables	85,741

Capital au 31-03-2017

Montant	45 091 356,473
Nombre de titres	439 368
Nombre d'actionnaires	909

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017 à D : 407.361,274 contre D : 279.838,118 pour la même période de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>369 655,138</u>	<u>271 136,968</u>	<u>1 218 058,395</u>
- Intérêts	369 655,138	271 136,968	1 218 058,395
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>37 706,136</u>	<u>8 701,150</u>	<u>92 093,702</u>
- Intérêts des BTA	37 706,136	8 701,150	92 093,702
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	-	<u>3 334,990</u>
- Dividendes	-	-	3 334,990
TOTAL	407 361,274	279 838,118	1 313 487,087

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2017 à D : 103.319,740 contre D : 57.997,772, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	88 399,502	57 997,772	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	14 920,238	-	49 175,455
TOTAL	103 319,740	57 997,772	340 418,382

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 63.106,140 contre D : 46.763,009 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	53 106,140	36 763,009	176 944,326
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000	10 000,000
TOTAL	63 106,140	46 763,009	186 944,326

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 18.133,931 contre D : 13.986,342 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
Redevance du CMF	10 620,738	7 352,334	35 387,748
Commissaire aux comptes	3 452,040	3 241,056	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	1 058,823	1 058,823	4 235,292
Jetons de présence	1 479,420	1 146,873	4 600,000
TCL	1 003,010	747,929	3 292,330
Autres	519,900	439,327	1 254,242
TOTAL	18 133,931	13 986,342	61 803,857

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.